



Anciennement parents d'élèves, peut-être en danger ?

Par **malika**, le **14/11/2009** à **08:32**

Bonjour,

J'aimerais être contactée par un avocat mais malheureusement je n'ai pas les moyens de payer. Donc, je vais me contenter d'une ou plusieurs réponses à ma requête. J'ai été anciennement parents d'élèves, tout se passait bien avec mes enfants dans cette école mais le jour où j'ai démissionné, comme par hasard, il trouve des difficultés à mon fils.

Comment dois-je répondre aux réprimandes et quelle action je peux entreprendre pour ne pas nuire à la scolarité de mes fils ?

Merci de me répondre.

Par **fabienne034**, le **14/11/2009** à **10:35**

Bonjour,

rendez vous chez le chef d'établissement, puis saisissez le médiateur près de votre rectorat.

vous allez sur le site de votre rectorat et vous lui envoyez un e mail, vous n'avez pas le droit de lui téléphoner.

Rédigez bien votre e mail.